

Mesdames et Messieurs

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA

LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

STATEMENT DISCOURS



NOTES POUR UN DISCOURS
DE M. ALLAN J. MACÉACHEN,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
DEVANT LA COMMISSION
CANADIENNE POUR L'UNESCO
À OTTAWA
VENDREDI, LE 2 AVRIL 1976

(TRADUCTION)

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais tout d'abord vous remercier de m'avoir invité, à l'occasion de votre réunion annuelle, à vous exposer certaines des vues du Gouvernement du Canada sur l'Unesco et son évolution récente. Votre invitation me fait particulièrement plaisir parce qu'elle me permet de rendre hommage à MM. Lawrence Cragg, Napoléon Leblanc et David Bartlett qui, par leurs qualités morales et intellectuelles, ont tellement contribué à la participation canadienne aux activités de l'Unesco; c'est à ces personnes qu'on doit, pour une bonne part, l'excellente réputation dont jouit le Canada au sein de l'Organisation.

J'ajoute à ces noms celui de M. James Harrison, Directeur adjoint des Sciences générales, qui n'a malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui. On lui doit une bonne part du succès des programmes scientifiques de l'Unesco et son récent départ se fera cruellement sentir.

Je suis heureux que le Secrétaire général de l'Unesco ait pu se faire représenter par M. Zemi Lijady. Enfin, je ne veux surtout pas oublier Monsieur l'ambassadeur Gagnon, notre délégué permanent auprès de l'Unesco, qui est venu de Paris pour assister à cette importante réunion.

Il est à peine besoin de vous rappeler que le Canada appuie fermement l'Unesco depuis sa création et qu'il continue de le faire. Nous agissons ainsi parce que nous croyons en ses objectifs et dans les idéaux que sa Charte proclame si éloquemment. Permettez-moi de vous citer un passage qui, me semble-t-il, mérite d'être répété: "Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix." Fait malheureux mais inéluctable, cette nécessité demeure, et les objectifs visés par la création de l'Unesco doivent être poursuivis, et je cite de nouveau, "afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité".

De toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, l'Unesco est peut-être celle qui rejoint le plus la conscience du peuple canadien. Par l'entremise de la Commission canadienne pour l'Unesco, des personnes et des organisations de tout le pays s'associent aux programmes de l'Unesco au Canada, et s'intéressent et participent aux activités internationales de l'Organisation.

Aussi me paraît-il superflu de rappeler aux personnes réunies ici que l'Unesco occupe une position unique au sein des institutions spécialisées du système des Nations Unies, unique en ce sens qu'elle consacre la plupart de ses activités à un secteur qui intéresse au premier chef les gouvernements provinciaux. Je veux parler, bien sûr, de l'éducation. Bien que l'Article VII de l'Acte constitutif de l'Unesco ne mentionne pas explicitement le cas particulier des Etats fédéraux qui en sont membres, la Commission canadienne pour l'Unesco a jugé bon, il y a déjà quelque temps, d'admettre un représentant du Conseil canadien des ministres de l'Education à titre de membre permanent de la Commission et de son Comité exécutif. Il me semble essentiel que le Canada, en collaborant avec une organisation d'envergure internationale comme l'Unesco, retire le plus d'avantages possible de l'apport actif de ses citoyens et organisations qui sont à même d'apporter une contribution positive. Je suis donc rassuré et encouragé par les dispositions qui ont déjà été prises à l'égard du CCME.

Toutefois, nous savons tous très bien que l'intérêt des gouvernements provinciaux pour les travaux de l'Unesco ne se limite pas au domaine de l'éducation. J'ai la nette impression qu'on assiste, depuis quelques années, à un éveil significatif de l'intérêt manifesté par les provinces en général, et par trois ou quatre d'entre elles en particulier, pour un nombre grandissant d'activités de l'Unesco. Personnellement je m'en réjouis, tout en étant conscient, comme vous, des nouvelles contraintes que cela risque d'imposer à notre appareil administratif en cette période de restrictions. Mon Ministère est sûrement prêt à s'acquitter de sa tâche pour favoriser la participation de tous les gouvernements provinciaux qui croient pouvoir contribuer aux activités de l'Unesco et aux fins qu'elle poursuit, ou en bénéficier.

Au fil des ans, le Canada a généreusement aidé les programmes de l'Organisation: dans le domaine scientifique, mentionnons la Décennie hydrologique internationale, l'Homme et la Biosphère et la Commission océanographique intergouvernementale; dans le domaine de l'éducation, le Canada appuie les initiatives de l'Unesco en matière de révision des programmes d'études, de formation des enseignants et d'application de la science au développement; dans le domaine de la culture enfin, il participe à des études comparatives ainsi qu'à des échanges d'idées, de personnes, de pièces de musée, d'échantillons pour la recherche, de volumes et de publications. De plus, le Canada participe activement aux efforts de clarification de concepts et d'élaboration de saines pratiques internationales dans des secteurs tels que les droits de l'homme, l'accès à l'éducation, la coopération culturelle et la libre circulation des publications.

Depuis la tenue de la dix-huitième Conférence générale de l'Unesco, observateurs et commentateurs mentionnent de plus en plus souvent la "politisation" de l'Organisation. Les débats politiques ne sont pas une nouveauté pour les institutions spécialisées de l'ONU. Ce qui est relativement nouveau, toutefois, c'est la prolifération et, dans certains cas, la prédominance des débats politiques qui ne ressortissent pas au mandat de ces institutions. Même si la publicité qui a entouré certaines prises de position de l'Unesco a fait de celle-ci un symbole de "politisation" indue, vous savez sans doute que d'autres institutions spécialisées sont également touchées par l'introduction d'éléments politiques étrangers aux problèmes techniques étudiés. Fait inquiétant, la possibilité de débats politiques comme ceux qu'on rencontre normalement à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité menace d'absorber le plus gros du temps et de l'énergie des réunions techniques, et de saper les efforts qu'ont déployés leurs participants pour s'attaquer sérieusement aux problèmes techniques de fond qui relèvent de leur compétence.

Tout en déplorant un tel état de choses, il nous faut comprendre que l'impression selon laquelle de tels débats politiques se multiplient est accentuée, depuis quelques années, par la rapidité et la constance avec lesquelles les nations occidentales se sont retrouvées dans une position minoritaire sur nombre de points soulevés à l'ONU. Les media y font largement écho, parfois en dramatisant.

J'ai à l'esprit les trois décisions que la dix-huitième Conférence générale de l'Unesco de 1974 a prises à l'égard d'Israël. L'une d'elles, vous vous en souvenez, concernait la demande d'adhésion d'Israël au groupe européen de l'Unesco. Or, cette demande a été rejetée malgré l'appui du Canada. La presse, par ses reportages dramatiques, nous a malheureusement donné l'impression qu'Israël avait été expulsé de l'Unesco, alors que cette question, comme vous le savez, n'a jamais été soulevée.

Les deux autres décisions se rapportaient à l'adoption, après de longs débats, de deux résolutions concernant Jérusalem et les territoires occupés. Le Gouvernement est d'avis que l'Unesco et les autres institutions spécialisées n'ont pas été créées et ne sont pas mandatées pour discuter de questions politiques. Dans le cas précis du Moyen-Orient, il est évident que les vastes problèmes politiques en cause ne peuvent pas être adéquatement pris en compte par un organisme comme l'Unesco dont la compétence se limite aux questions à caractère éducatif, scientifique et culturel. C'est pourquoi le Gouvernement du Canada déplore publiquement la fréquence des discussions politiques dans cette organisation et l'introduction de questions étrangères à ses grands objectifs.

Au sein de l'Unesco, nous avons fait connaître notre désaccord et avons fait valoir que nous sommes fermement convaincus que ces résolutions d'inspiration politique, loin de produire les résultats escomptés, pourraient bien menacer l'efficacité de l'Organisation. J'estimais toutefois que notre réaction devait être mesurée et constructive, et qu'en prenant des mesures plus radicales, nous ne servirions ni les intérêts du Canada ni ceux de l'Unesco. Je suis persuadé que nous avons agi comme il se devait, compte tenu de notre désir de ne pas remettre en question les autres programmes apolitiques valables de l'Unesco. En tant que membre conscient des devoirs, le Canada continue de verser ses contributions à temps, conformément au Règlement financier de l'Organisation. Mais comme les Etats membres ne manifestent malheureusement pas tous le même empressement, l'Unesco est présentement aux prises avec de sérieux problèmes financiers.

Le Directeur général, M. M'Bow, demandait aux Etats membres, l'automne dernier, de consentir à l'Unesco des prêts sans intérêt. Le Canada ne pouvait accéder à sa demande avant d'avoir exploré à fond d'autres mécanismes de financement, prêts commerciaux y compris, par lesquels tous les Etats membres devraient contribuer à résoudre les problèmes financiers de l'Organisation dans la mesure de leurs moyens. Compte tenu des circonstances, le Premier ministre a donc suggéré à M. M'Bow d'envisager d'autres solutions, de comprimer les dépenses de l'Organisation et d'encourager tous les Etats membres à verser leur contribution le plus tôt possible.

Cela dit, certains se demandent peut-être si la décision prise par le Canada de se retirer de la réunion d'experts sur les mass media qui s'est tenue à Paris en décembre dernier n'indique pas, de fait, un certain durcissement de la position canadienne envers l'Unesco. Permettez-moi de vous assurer que notre décision, dans ce cas, ne visait nullement l'Organisation elle-même. Vous savez qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Gouvernement s'est vigoureusement opposé à l'adoption de la résolution assimilant le Sionisme au racisme. Lorsque la réunion d'experts de l'Unesco a décidé de mentionner explicitement cette résolution dans son programme d'action et de faire la sourde oreille à nos protestations ainsi qu'à celles d'autres pays, il ne nous restait plus qu'à nous retirer. Nos représentants n'ont toutefois quitté la réunion qu'après avoir énoncé clairement nos objections, qui étaient aussi celles de toutes les nations occidentales. Dans des circonstances analogues, nous aurions adopté la même attitude à toute autre réunion d'experts d'une quelconque institution des Nations Unies. Cela ne devra pas nous empêcher de participer à la dix-neuvième Conférence générale à l'automne prochain; il me faut toutefois ajouter que les références continuelles à la résolution sur le Sionisme dans certains milieux de l'Unesco n'encourageront sans doute pas le Canada à soutenir certains de leurs programmes.

L'importance de l'Unesco comme organisation internationale est soulignée par le rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'application d'un certain nombre de dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le Gouvernement est d'avis que ce document, qui a été signé le 1^{er} août 1975 par le Premier ministre Trudeau et les chefs de gouvernement des Etats-Unis et de trente-trois Etats européens, a enclenché le mouvement vers une amélioration générale des futures relations Est-Ouest. En demandant aux Etats participants de réduire les obstacles à la circulation, entre eux, des personnes, des idées et des cultures, le document désigne expressément l'Unesco comme étant un organe susceptible d'oeuvrer en ce sens.

Je suis heureux de pouvoir dire que le Canada a joué un rôle de premier plan à la Conférence. Ce faisant, nous avons raffermi notre engagement à l'égard de la culture européenne d'où provient la majeure partie de notre héritage, et contribué à l'obtention des avantages politiques que ce document assure à notre pays et à l'Europe.

En tant qu'organisation bien établie et dotée d'un Groupe régional qui s'occupe des questions européennes auxquelles le Canada entend s'intéresser activement; l'Unesco peut apporter une contribution durable à la cause de la compréhension et de la confiance entre les gouvernements et les peuples. Chacun des programmes qu'elle entreprend et chacune des conférences qu'elle parraine constitue un nouveau pas sur la voie de la consolidation des liens de coopération que l'Accord d'Helsinki cherche à promouvoir. Les gens qui comme vous, consacrent leur temps et leurs efforts au succès d'une organisation comme l'Unesco renforcent notre espoir commun de voir un monde meilleur. Ce sont vraiment des personnes comme vous qui incarnent l'esprit de la Conférence d'Helsinki.

Permettez-moi de dire quelques mots sur la "relève de la garde" au Siège de l'Unesco. L'an dernier, j'ai rencontré le nouveau Directeur général, M. M'Bow, du Sénégal, qui remplace depuis 1974 le Directeur général fondateur, M. René Maheu. Chose bien compréhensible, M. M'Bow restructure le Secrétariat en fonction des besoins de l'Organisation qu'il perçoit; il a d'ailleurs déjà procédé à un certain nombre de nominations à des postes supérieurs, et ce n'est pas terminé. Le Canada se fera un plaisir de collaborer avec la nouvelle équipe.

Comme le Canada n'est pas représenté au Comité exécutif, Monsieur l'ambassadeur Gagnon et le personnel de notre Délégation permanente doivent, et c'est là un fardeau supplémentaire, nous tenir pleinement informés des orientations de l'Unesco en contactant des représentants du Secrétariat et des membres du Comité exécutif.

Pour ce qui est de l'avenir, nous commençons déjà à nous préparer à la dix-neuvième Conférence générale qui doit se tenir à Nairobi, au Kenya, du 25 octobre au 30 novembre prochains. Point n'est besoin d'insister sur le fait que les contraintes financières auxquelles nous sommes soumis nous obligeront à y envoyer une délégation moins importante, quoique non moins efficace, que lorsque les Conférences générales se tiennent au Siège, à Paris. Je suis sûr que vous approuverez notre décision.

Mon Ministère, en collaboration avec d'autres organismes publics intéressés et la Commission canadienne pour l'Unesco, entreprendra bientôt l'étude des documents dans lesquels l'Unesco définit la planification de ses programmes à court et à long terme, ainsi que ses ressources et besoins financiers. Je suis assuré que les commentaires que le Canada apportera à ces documents lors de la prochaine Conférence générale seront appréciés des Etats membres et du Secrétariat, comme ils l'ont été aux conférences précédentes.

Etant donné notre préoccupation au sujet des problèmes financiers de l'Unesco, je puis vous assurer que la délégation canadienne scrutera le budget attentivement pour s'assurer que les dépenses proposées correspondent à l'ordre de priorité des programmes et sont appuyées par des documents étoffés.

Je suis, tout comme vous, fier que le Canada soit toujours parmi les premiers Etats membres de l'Unesco à verser sa contribution annuelle (soit \$2,453,535 pour 1976). Grâce à votre concours actif et fécond, nous sommes également fiers d'appuyer notre contribution financière par une participation sincère aux activités de l'Unesco.

L'excellent opuscule intitulé l'Unesco nous apprend que l'histoire de l'Organisation, si elle pouvait s'exprimer par un graphique, ne prendrait pas la forme d'une courbe s'élevant harmonieusement vers les objectifs de paix, de justice, de liberté et de dignité de la personne que ses fondateurs lui ont donnés. Malgré ses sommets et ses creux, la courbe serait toutefois ascendante.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, le Canada croit aux objectifs de l'Unesco et le Gouvernement a l'intention de faire tout son possible pour que l'Organisation reste fidèle à sa mission originale. Avec votre concours, le Canada pourra poursuivre son importante collaboration et conserver sa réputation de membre actif et positif.